



## INTRODUCTION AU PROJET HUM/2018/400-608 :

*« Le défi de la crise oubliée au Tchad :  
les organisations de la société civile luttent  
contre les violences de genre »*



**Contre les violences basées sur le genre,  
ENSEMBLE, NOUS POUVONS**

**Tchad**

*Elaboration:*  
*Valerio Colosio, consultant*

*Coordination:*  
*Valeria De Paoli, Silvia Fregoso, ACRA*

*Mise en page:*  
*Chiara Baggio, ACRA*

*Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne.  
Son contenu relève de la seule responsabilité de ACRA et ne reflète pas nécessairement  
les opinions de l'Union européenne*



Contre les violences basées sur le genre,  
ENSEMBLE, NOUS POUVONS

## **INTRODUCTION AU PROJET HUM/2018/400-608 :**

*« Le défi de la crise oubliée au Tchad :  
les organisations de la société civile luttent  
contre les violences de genre »*

**Tchad**



**Contre les violences basées sur le genre,  
ENSEMBLE, NOUS POUVONS**

## TABLE DE MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>Introduction générale</b>	<b>4</b>
1.1.	<i>Les objectifs du projet</i>	4
1.2.	<i>La zone d'intervention du projet</i>	5
1.3.	<i>Le consortium de mise en œuvre du projet</i>	6
1.4.	<i>Les parties prenantes du projet et les bénéficiaires du projet</i>	6
1.5.	<i>La stratégie générale de la lutte contre les violences aux femmes et filles</i>	7
<b>2</b>	<b>L'approche du projet</b>	<b>8</b>
2.1.	<i>L'approche basée sur les droits humains</i>	8
2.2.	<i>Le rôle des Organisations de la Société Civile</i>	8
2.3.	<i>L'importance de l'autonomisation des femmes</i>	9
<b>3</b>	<b>Rôle des Organisations de la Société Civile tchadienne dans le projet</b>	<b>10</b>
	<i>Mise en place d'un mécanisme de soutien financier à des tiers, ad hoc pour les OSC tchadiennes de niveau 1, 2 et 3</i>	12
<b>4</b>	<b>Où sommes-nous</b>	<b>14</b>

# 1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Ce premier document envisage la mise en contexte du projet HUM/2018/400-608 : « *Le défi de la crise oubliée au Tchad : les organisations de la société civile luttent contre les violences de genre* » à travers une synthèse des éléments du projet, ses principes et partenaires principaux.

## 1.1 Les objectifs du projet

Le projet HUM/2018/400-608 : « *Le défi de la crise oubliée au Tchad : les organisations de la société civile luttent contre les violences de genre* » est un projet de développement de la durée de 5 ans cofinancé par l'Union Européenne. Comme tous les projets de développement financé par l'Union Européenne, ce projet a des objectifs à atteindre et des résultats et activités pour achever ces objectifs. En particulier, ce projet a un **objectif général** et un **objectif spécifique**.

*L'objectif général du projet est de contribuer à l'égalité hommes-femmes et à l'émancipation des femmes et des jeunes filles au Tchad*

*L'objectif spécifique du projet est que les Organisations de la Société Civile (OSC) Tchadiennes utilisent les connaissances acquises et leurs capacités renforcées pour prévenir toutes formes de violences (VSS) contre les filles et les femmes et pour promouvoir une culture fondée sur les droits.*

Il s'agit donc de **soutenir l'égalité entre hommes et femmes, émanciper les femmes et jeunes filles et prévenir toutes formes des violences contre elles à travers un renforcement des Organisations de la Société Civile au Tchad**, qui doivent consolider leurs capacités d'actions et s'engager dans ce domaine. Ces sujets sont très importants au Tchad, qui est classifié 186ème parmi 188 pays par rapport au niveau d'inégalité entre les sexes per le Programme de Développement des Nations Unis.

Ça signifie qu'actuellement le Tchad est l'un de pays au monde où les femmes et les filles souffrent plus des discriminations et des violences. La stratégie du projet se base sur trois piliers :

1. financer différentes interventions des Organisations de la Société Civile (OSC) tchadienne sur ces thématiques ;
2. effectuer des recherches scientifiques pour mieux comprendre ce problème
3. organiser des formations, des forums et des campagnes de sensibilisation pour renforcer la connaissance des droits des femmes et filles.

Pendant 5 ans d'activités, le projet a le but d'atteindre 4 résultats :

**Résultat 1 :** Renforcement de la capacité des Organisations de la Société Civile (OSC) de mettre en œuvre des projets contre les violences et l'exploitation des femmes et filles, de façon qu'au moins 250 personnes soient formées sur les modalités d'accès au fonds développement; au moins 128 OSC soient capables d'obtenir des fonds et de lancer des projets contre les violences aux femmes et filles ; au moins 17.800 personnes puissent bénéficier des projets contre les violences aux femmes et filles.

**Résultat 2 :** Renforcement de la connaissance des Organisations de la Société Civile (OSC) de l'approche basée sur les droits pour développer leurs projets, de façon qu'au moins 120 personnes du secteur judiciaire, autorités locales, traditionnelles et religieuses, 300 membres des OSC et 1.950 personnes, dont 1.250 femmes et 700 hommes et jeunes garçons soient formés dans ce domaine. On s'attend aussi que 80% des OSC recensées préparent des plans pour combattre l'inégalité de genre et 40% expérimentent des méthodologies spécifiques pour supporter les plus vulnérables.

**Résultat 3 :** Expérimentation de modèles de protection contre les violences et l'exploitation des femmes et des filles et de lutte contre les pratiques discriminatoires dans les zones accueillant les réfugiés centrafricains, de façon que qu'on ait un incrément de 30% dans l'usage des services légaux de protection des femmes et filles ; au moins 1.250 femmes et filles bénéficient des bourses d'études et au moins 4 modèles de système de prévention des violences sont expérimentés.

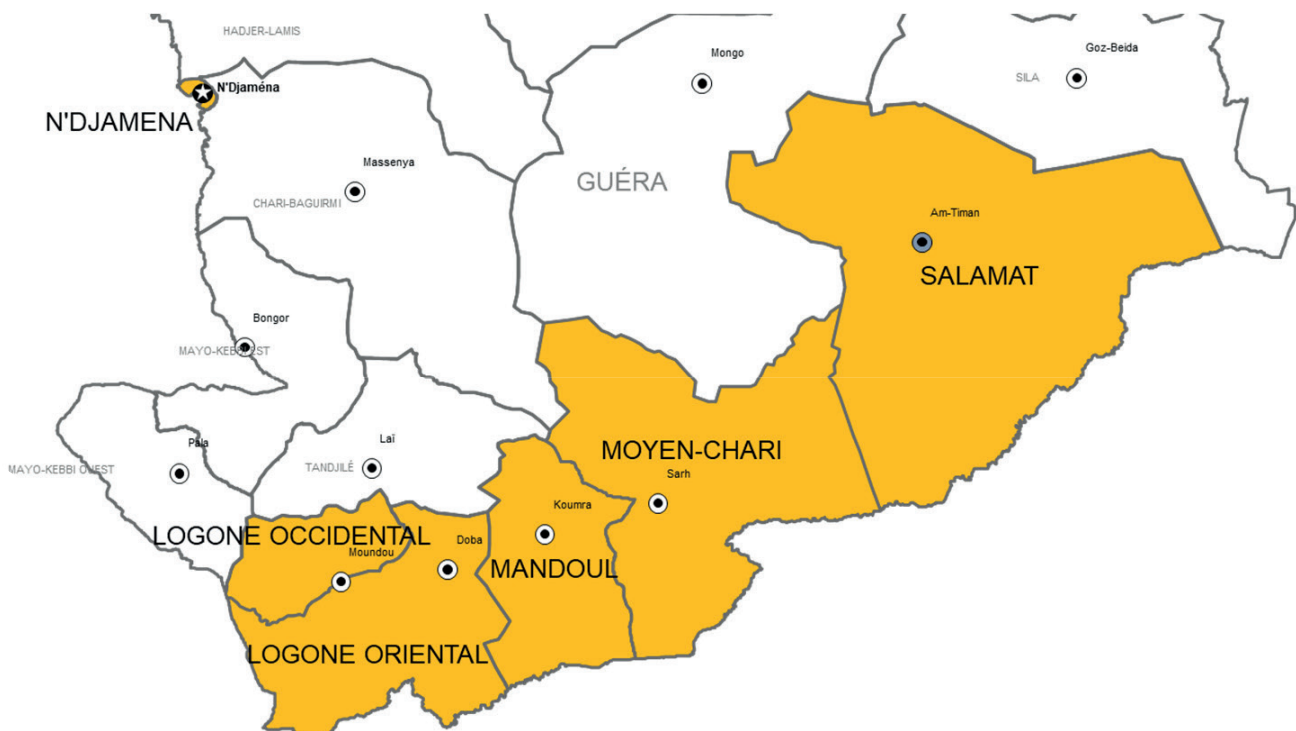
**Résultat 4 :** Capitalisation des outils et des données des bonnes pratiques pour action de plaidoyer sur les droits des femmes, des filles et contre les violences de genre, de façon qu'au moins 100 acteurs politiques soient formés et 10 bonnes pratiques identifiées et mises en œuvre. On s'attend aussi que 65% de la population dans la zone d'intervention soit impliqué dans les activités de sensibilisation du projet et se rappellent les messages.

**Dans la section 3.2 on explique dans le détail le rôle des Organisations de la Société Civile Tchadienne pour achever ces résultats.**

## 1.2 La zone d'intervention du projet

Les activités du projet se déroulent dans les provinces du **Logone Occidental, Logone Oriental, Mandoul, Moyen Chari, Salamat et dans la ville de N'Djamena** ; dans ces provinces sont compris aussi des **zones d'accueil des réfugiés centrafricains au Tchad**, où les activités se déroulent en partenariat avec l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR).

En fait, la frontière entre le Tchad et la République Centrafricaine est une zone de crise depuis 2003 : à la suite de l'instabilité politique dans la République Centrafricaine, les réfugiés centrafricains se sont installés dans le sud du Tchad. Malheureusement, l'attention et le support de la communauté internationale pour les habitants de la zone ont été faibles et la situation reste difficile. C'est pour ça qu'on parle de « crise oubliée » dans le projet et on cherche à supporter les femmes qui vivent dans la zone d'accueil des réfugiés et sont particulièrement vulnérables à ce contexte d'instabilité. Ce projet est parti de la stratégie globale de l'Union Européenne de promotion des droits des femmes et de l'égalité de genre, qui se base sur des documents et stratégies spécifiques, que nous allons analyser dans la prochaine section.



### 1.3 Le consortium de mise en œuvre du projet

Toutes les activités planifiées dans ce projet, sont mises en œuvre par un **consortium composé par 5 partenaires** qui gèrent ensemble les activités du projet :



**ACRA** est une ONG Italienne, active au Tchad depuis sa création en 1968. Acra a une longue expérience de travail en partenariat avec des associations nationales et dans le projet à la fonction principale de chef de file et de coordonner les activités et renforcer les compétences des associations tchadiennes.



#### La Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines du Tchad (CELIAF)

est un réseau de 1.287 associations actives pour la défense des droits des femmes. CELIAF est le réseau Tchadien avec l'expérience la plus longue et relevant dans ce domaine : il a 15 antennes à niveau régional et a réalisé plusieurs activités de recherche et de support des femmes et filles. Dans ce projet CELIAF coordonne les associations locales retenues par le projet et supporte leurs activités.



**Le Centre de Recherche en Anthropologie et Sciences Humaines (CRASH)** est une association tchadienne de recherche dans le domaine de sciences humaines. CRASH a développé des importantes expertises à travers plusieurs partenariats avec l'Université de N'Djamena et des universités européennes. Dans ce projet, l'équipe du CRASH est en train de développer des activités de recherche pour mieux comprendre les racines des discriminations et violences contre les femmes dans les différentes zones d'intervention.



FORUM DES EDUCATRICES TCHADIENNES  
(FAWE TCHAD)

#### Le Forum for African Women Educationalists (FAWE)

est une organisation panafricaine active pour la promotion de l'éducation des femmes et filles et l'éducation sensible au genre. Dans ce projet, FAWE est en charge des formations sur l'approche fondée sur les droits et de l'organisation des ateliers avec différentes parties prenantes.



**Radio Associative FM liberté** est une radio indépendante née du besoin des différentes associations de promotion des droits de l'homme tchadiennes de sensibiliser et informer le public par rapport au respect des droits et aux activités des Organisations de la Société Civile. Cette Radio garantit la transmission des messages du projet à niveau national et coordonne les campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes et filles et la lutte contre la violence à leurs égards.

### 1.4 Les parties prenantes du projet et les bénéficiaires du projet

Les **parties prenantes** (en anglais *stakeholders*) sont tout individu, groupe de personnes, institution ou entreprise susceptible d'être concerné(e) par la réussite ou l'échec d'un projet (en tant que responsables de la mise en œuvre, facilitateurs, bénéficiaires ou adversaires).

**Ce terme comprend les partenaires, les bénéficiaires directs, les organisations de la société civile, les entreprises et les institutions politiques.**



Dans ce projet, les parties prenantes sont les acteurs actifs dans le domaine des droits des femmes et filles au Tchad, comme **les Organisations de la Société Civile et l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)** pour ce qui concerne les activités qui se déroulent dans la zone d'accueil des réfugiés centrafricains au Tchad.

Le projet estime impliquer en tant que parties prenantes dans les activités :

- 128 Organisations de la Société Civile des différents niveaux à travers des financements ;
- 120 « faiseurs d'opinions » (chefs religieux, chefs traditionnels) dans les activités de recherche et de formation ;
- 17.800 personnes, bénéficiaires directes des activités des Organisations de la Société Civile financées par le projet ;
- 1.250 femmes dans la zone d'accueil de réfugiés centrafricains à travers des formations et des sensibilisations ;
- 3.072 filles/enfants dans la zone d'accueil de réfugiés centrafricains à travers des formations et des sensibilisations ;
- 700 hommes et jeunes garçons à travers des activités et campagnes de sensibilisation ;
- 200.000 personnes à travers des campagnes de sensibilisation

Les **bénéficiaires finaux** du projet, donc ceux qui vont profiter de façon directe ou indirecte des activités du projet sont les **1.278 Organisation de la Société Civile du réseau CELIAF, qui compte 15.233 membres ; et les habitants de la zone d'intervention du projet, au total 4.013.710 personnes, donc 2.013.966 femmes.**

### 1.5 La stratégie générale de la lutte contre les violences aux femmes et filles

Depuis 2013 le Conseil Européen considère l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes et la protection des droits des femmes et filles comme une précondition pour un développement durable.

Le manque du respect des droits des femmes et l'impact de ça sur la possibilité pour femmes et jeunes filles d'étudier, de travailler, de se marier et avoir des enfants à l'âge qu'elles décident est un problème répandu et compliqué, qui a des impacts négatifs sur la société entière.

Dans le « **Programme de développement humain - Bien publics mondiaux et défis qui les accompagnent** »<sup>1</sup>, qui finance ce projet, l'Union Européenne présente sa conception du développement, qui doit être inclusif, durable et fondé sur les droits humains. Le programme soutient des activités qui 1) garantissent l'accès des femmes et filles à moyens de production, terre, crédit et justice ; 2) analysent les racines sociales, économiques et culturelles des violences aux femmes ; 3) promeuvent la participation et représentation des femmes et filles dans les processus décisionnels à tous niveaux.

Ce programme se réfère au « **Plan d'Action UE égalité sexes** »<sup>2</sup>, approuvé en 2010 et renouvelé en 2015 et 2020. Ce plan définit les objectifs et les indicateurs pour mesurer l'achèvement des objectifs et considère la promotion de l'égalité des sexes une priorité dans toutes politiques et actions extérieures de l'Union Européenne.

Il y a deux autres textes importants pour ce projet et en général pour toutes initiatives de la Société Civile dans ce domaine au Tchad : le « **Objectif du Développement Durable 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles** »<sup>3</sup>, établit au niveau des Nations Unies afin d'éliminer toutes formes des discriminations et violences contre les femmes et les filles avant 2030 ; et le « **Plan National du Développement du Tchad** »<sup>4</sup>, dans lequel le gouvernement du Tchad indique entre ses objectifs l'insertion des femmes et filles au niveau politique et socio-économique, la lutte contre l'analphabétisme parmi les femmes, la lutte contre les violences et inégalités des genres, le soutien aux projets des microfinances féminins, le support à l'autonomisation des femmes et la lutte contre les mariages précoces. Tous ces documents inspirent et orientent les activités et l'approche du projet et des partenaires impliqués.

1. <http://iec.marsnet.org/les-subventions-europeennes/pour-cooperer-hors-d-europe/article/le-programme-biens-publics-et>

2. [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip\\_20\\_2184](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_2184)

3. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/>

4. <https://chad.un.org/index.php/fr/35283-plan-national-de-developpement-du-tchad-2017-2021>

## 2. L'APPROCHE DU PROJET

Ce projet, en cohérence avec la stratégie de l'Union Européenne et les documents précédemment mentionnés, est en train d'être implémenté autour des trois éléments principaux :

- une approche basée sur les **droits humains** ;
- l'implication des **Organisations de la Société Civile** en tant qu'acteurs principaux ;
- l'**autonomisation des femmes** comme élément crucial pour la réussite du projet.

### 2.1 L'approche basée sur les droits humains

Les droits humains sont les droits inaliénables de tous les êtres humains, définis par la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, approuvé par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1948.

**Le Tchad** reconnaît cette déclaration et donc son gouvernement **s'est engagé à respecter ces droits, qui sont considérés « inaliénables »** : toutes autorités doivent toujours les respecter. Les projets de développement de l'Union Européenne sont guidés par une approche basée sur les droits (en anglais, *rights-based approach*): **les droits humains sont, au même temps, un but à atteindre par les projets financés** (ex. le droit à l'éducation des femmes) **et un outil pour promouvoir une amélioration des conditions de vie** (ex. les femmes peuvent trouver des bons boulots grâce à l'éducation).

Toutes initiatives financées par l'Union Européenne doivent être inspirées par ces droits et contribuer à leur renforcement. Même si les gouvernements de la plupart des pays au niveau mondial se sont engagés à respecter ces droits, souvent est nécessaire la présence des

associations indépendantes pour vérifier que les droits soient respectés et influencer les acteurs politiques afin de garantir leur promotion. Dans les pays démocratiques, ça c'est le rôle des Organisations de la Société Civile.

### 2.2 Le rôle des Organisations de la Société Civile

Les organisations de la Société Civile sont des **organisations indépendantes** qui n'ont pas le but de réaliser du profit économique, comme les entreprises privées, mais de **s'engager dans différents secteurs de l'arène politique pour affronter des problématiques spécifiques**.

Depuis l'approbation de la Constitution du Tchad du 1996, les Organisations de la Société Civile sont reconnues par l'état et beaucoup d'organisations ont été créés dans différents domaines, comme la protection des droits humains, la protection de l'environnement, la cohabitation pacifique, la promotion des droits des femmes, etc.

**Les Organisations de la Société Civile sont constituées par des citoyens intéressés par certains thématiques et ont le but d'inclure la population dans leurs activités, afin de vitaliser la vie politique et contribuer à la solution des certains problèmes.** Dans ce sens, le rôle des Organisations de la Société Civile n'est pas seulement de vérifier que les autorités étatiques respectent et promeuvent les droits humains, mais aussi de **renforcer les connaissances et capacités des citoyens, ainsi que leur participation à la vie politique**. Pour ces raisons, elles sont considérées des **partenaires incontournables** dans les projets de l'Union Européenne et peuvent jouer un **rôle clé** dans les efforts pour l'autonomisation des femmes.

### 2.3 L'importance de l'autonomisation des femmes

L'un des aspects de ce projet, ainsi que des interventions dans le cadre des discriminations sexuelles en général, est l'importance de l'**autonomisation des femmes** (en anglais, *women empowerment*). En fait, même si les droits sont formellement reconnus par des textes fondamentaux, comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ou la Constitution du Tchad, leur application dépend toujours de l'engagement des citoyens, soit à travers des Organisations de la Société Civile, soit de façon indépendante.

Donc, pour effectivement affirmer les droits des femmes et filles, il faut que **femmes et filles soient informées et dans la condition d'exiger le respect et l'application de leurs droits.**

La présence des Organisations de la Société Civile est une condition nécessaire pour achever cela, mais n'est pas suffisant si les femmes et les filles ne sont pas « autonomisées », donc en condition de demander, en tant que citoyens, le respect de leurs droits (ex. décider de leur mariage, décider si avoir des enfants, ne pas subir des violences à la maison, contrôler la terre et autres propriétés) et l'application par l'état des politiques pour garantir ces droits (ex. avoir des écoles, des hôpitaux, du support légal en cas de besoin).

**La stratégie du projet donc est basée sur l'autonomisation des femmes et filles, qui leur permettra de jouir leurs droits et monitorer de façon autonome leur respect par les autorités étatiques de façon durable.**



# 3. RÔLE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE TCHADIENNE DANS LE PROJET

Les Organisations de la Société Civile Tchadienne sont les principales actrices dans l'implémentation des activités du projet : pour atteindre les objectifs et résultats du projet, il est crucial que les Organisations de la Société Civile

soient actives et préparent des projets pertinents et faisables. Dans le tableau suivant on peut trouver les principaux objectifs, résultats et le rôle des OSC pour les réaliser.

Objectifs et Résultats à atteindre	Indicateurs auxquels les OSC contribuent	Rôle des OSC
<p><b>OS.</b> Les OSC tchadiennes utilisent les connaissances acquises et leurs capacités renforcées pour prévenir toutes formes de violences (VSS) contre les filles et les femmes et pour promouvoir une culture fondée sur les droits</p>	<p>A la fin du projet, au moins 17.800 personnes, dont 80% femmes/filles, bénéficient des projets implémentés par les OSC</p>	<p>Les <b>OSC écrivent des projets</b> contre la violence aux femmes et postulent pour obtenir des subventions.</p> <p>Les OSC <b>sont supportées dans le montage des projets</b> et celles dont les projets seront retenus participent à une <b>formation spécifique sur la gestion de projet.</b></p>
<p><b>Résultat 1 :</b> Les capacités des OSC d'identification, conception, mise en œuvre à niveau opérationnel et financier des projets pour la prévention des violences sur les femmes sont renforcées.</p>	<p>A la fin du projet, au moins 250 personnes formées aux procédures FED et au moins 128 OSC 1<sup>er</sup>/2<sup>ème</sup> niveau de 6 zones ont accès au financement</p>	
<p><b>Résultat 2 :</b> Les OSC ont acquis compétences et stratégies sur <i>l'approche fondée sur les droits humaines</i> (HRBA) pour les appliquer dans l'implémentation des projets de <i>prévention primaire des violences</i> (VSS) et de protection des femmes et des jeunes filles.</p>	<p>A la fin du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins 300 membres des OSC formés ;</li> <li>• au moins 80% des OSC ciblées ont préparé un plan d'action pour augmenter la participation active des bénéficiaires dans leurs activités ;</li> <li>• au moins 40% des OSC ciblées ont expérimenté des méthodologies/stratégies spécifiques pour les vulnérables (femmes/filles mères, chefs de ménages, vivant avec handicap, minorités ethniques, etc.)</li> </ul>	<p>Les OSC participent à une formation sur l'approche fondée sur les droits humains et appliquent cette approche dans leurs projets de prévention des violences basées sur le genre ;</p> <p>les OSC dont les projets sont retenus disposent du support pendant la réalisation de leurs projets.</p>



Objectifs et Résultats à atteindre	Indicateurs auxquels les OSC contribuent	Rôle des OSC
<p><b>Résultat 3 :</b> Des modèles de protection contre les violences et l'exploitation des femmes et des filles et de lutte contre les pratiques discriminatoires dans les zones accueillant les réfugiés centrafricains sont expérimentés et partagés avec les OSC impliquées</p>	<p>A la fin du projet, au moins 4 modèles expérimentés et répétables de prévention et protection/prise en charge des victimes mis en place</p>	<p>Les OSC mettent en place des <b>activités pour 4 modèles pilotes</b> avec des finalités différentes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <b>protéger les victimes</b> de violence sexuelle et sexiste (SGBV) ;</li> <li>2) octroyer des <b>bourses d'études</b> pour filles et femmes ;</li> <li>3) <b>soutenir les femmes vulnérables</b> ;</li> <li>4) soutenir la <b>contribution communautaire</b> au système de protection et prévention dans les écoles.</li> </ol> <p>Les OSC dont les modèles sont retenus sont supportées pendant l'implémentation des activités.</p>
<p><b>Résultat 4 :</b> Les OSC ont capitalisés les outils et les données des bonnes pratiques pour action des plaidoyers sur les droits des femmes, des filles et contre les violences de genre.</p>	<p>A la fin du projet, au moins 10 bonnes pratiques ont été identifiées et mises en pratique</p>	<p><b>Les OSC identifient et signalent les bonnes pratiques</b> qu'elles rencontrent pendant leurs activités, qui seront présentées et diffusées dans les ateliers du projet.</p>

Il y aura **2 appels à proposition** pour les OSC Tchadiennes, qui doivent écrire un projet pertinent à l'appel à proposition pour obtenir les subventions finalisées à la réalisation des résultats 1 et 3 :

- Mise en place d'un mécanisme de soutien financier à des tiers, ad hoc pour les OSC tchadiennes de niveau 1, 2 et 3
- Mise en place de modèles pilotes de prévention et protection/prise en charge des victimes dans 4 zones d'accueil des réfugiés.

En ce qui concerne le résultat O3, les appels ont été déjà lancés (détails dans le paragraphe 4). On va maintenant explorer l'appel relatif au Résultat O1 en profondeur.

### **Mise en place d'un mécanisme de soutien financier à des tiers, ad hoc pour les OSC tchadiennes de niveau 1, 2 et 3**

Le but de cette subvention est de réaliser des projets pour combattre et prévenir la violence contre les femmes et les filles. Le montant et la durée des subventions changent selon le niveau des OSC. Il y aura en effet O3 LOTS. Les OSC de niveau 2 ou 3, peuvent postuler pour le Lot 1, les «grandes subventions»; les OSC de niveau 2 ou 1 peuvent postuler pour le Lot 2, les «petites subventions»; le Lot 3, les «micro-subventions» sont réservées exclusivement aux OSC de niveau 1. Cette subvention peut financier des activités de lutte aux pratiques discriminatoires, actions au support des survivantes de violence ou qui les aident à accéder à la justice, facilitation à l'emploi ou bourse d'études, réinsertion sociale des victimes de violence, création des mécanismes de prévention, de protection ou de plaidoyer, création des comités de protection de l'enfance. Les OSC tchadiennes doivent préparer leur projet en suivant les indications de la subvention pour laquelle ils iront postuler; elles seront assistées par le staff du projet, mais **elles ont la responsabilité de préparer des propositions pertinentes à l'appel à proposition et de fournir tous les documents demandés.**

Dans le tableau suivant il y a un résumé des critères des trois types de subvention.

Critères	Lot 1 Grandes subventions	Lot 2 Petites subventions	Lot 3 Micro-subventions
<b>Qui peut présenter un projet ?</b>	OSC tchadiennes de niveaux 2 ou 3, avec un bilan annuel d'au moins 300.000 Euro, sans but lucratif, basées, enregistrées et reconnues au Tchad, ayant les droits comme objectif statutaire, actives dans une des zones cibles du projet depuis au moins 2 ans	OSC tchadiennes de niveaux 1 ou 2 structurées, enregistrées et reconnues sans but lucratif, basées au Tchad et actives dans une des zones cibles du projet depuis au moins 2 ans	OSC tchadiennes de niveau 1, groupes reconnus comme AME, Associations des Mères Educatrices, basées au Tchad dans une des 6 zones cibles du projet
<b>Durée maximum de la subvention</b>	• 24 mois	18 mois	12 mois
<b>Montant maximal de la subvention</b>	131.190.000 XAF + éventuels coûts de garantie bancaire	6.560.000 XAF + éventuels coûts de garantie bancaire	656.000 XAF
<b>Critères pour déterminer le montant</b>	Le projet finance 100% des coûts totaux éligibles en accord avec le budget proposé par l'OSC ; l'OSC doit apporter une <b>contribution en nature</b> égale à 10% du financement.		

Critères	Lot 1 Grandes subventions	Lot 2 Petites subventions	Lot 3 Micro-subventions
<b>Quelles activités peuvent être financées ?</b>	<p>Lutte aux pratiques discriminatoires contre les femmes et filles (violences familiales, mutilations génitales féminines, mariage d'enfants ou précoce) ;</p> <p>Actions à support des survivantes des violences pour faciliter leurs accès à des moyennes matériels et économiques ;</p> <p>Actions à support des survivantes des violences pour faciliter leurs accès à une justice qui tient compte de l'égalité hommes-femmes, par exemple au moyen de l'aide juridictionnelle, de l'accès à des services de santé et d'autres services et aides de qualité, (espaces sûrs, des conseils, soutien destiné aux ménages monoparentaux dirigés par des femmes, soutien psychologique, etc.)</p> <p>Facilitation à l'emploi ou à la formation professionnelle pour les femmes vulnérables (filles mères, femme chefs de ménage, etc.) à travers des bourses d'étude, stage, moyens financiers pour mise en place des activités génératrices de revenus, etc. ;</p> <p>Réinsertion sociale des victimes de violences sexistes, par la prise en charge des cas, suivi psychosocial, formation professionnelle et scolaire et facilitation à l'emploi (bourse d'étude, stage, AGR, etc.)</p> <p>Mise en place de mécanisme de prévention et de protection (accès sûr à l'eau et un assainissement qui tient compte de la dimension de genre, en améliorant l'éclairage des structures d'assainissement du village ou en créant des toilettes réservées aux filles dans les établissements scolaires, etc.) ;</p> <p>Actions de plaidoyer, tables de concertation pour faciliter la participation de détenteurs/détentrices de droits aux politiques publiques ;</p> <p>Support dans la création des comités de protection de l'enfance.</p>		<p>Mise en place de mécanisme de prévention et protection en milieu scolaire</p> <p>Sécurisation du milieu scolaire pour la prévention des violences sexuelle et sexistes (toilettes réservées aux filles dans les établissements scolaires)</p> <p>Mécanisme de support économique pour l'accès à la scolarisation des filles des ménages vulnérables (microcrédit, appui matériel, bourses d'étude, etc.)</p>
<b>Bénéficiaires finaux des projets</b>	Minimum 300 personnes par projet (80% femmes/filles)	Minimum 100 personnes par projet (80% femmes/filles)	Minimum 1 école par projet (préscolaire, primaire ou secondaire)
<b>Groupes cibles des actions</b>	<p>Femmes, filles (réfugiées, retournées, déplacées internes, femmes célibataires, ménages monoparentaux dirigés par des femmes, femmes enceintes et allaitantes, personnes âgées, adolescentes, mineurs non accompagnés et personnes handicapées, minorités autochtones et ethniques).</p> <p>Enfants (filles/garçons) à risque.</p> <p>Hommes/Garçons (dans l'optique de prévention) ;</p> <p>Faiseurs d'opinion.</p> <p>Autorités locales. Services techniques décentralisés du MFFSN et/ou Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique.</p>		Enfants/Elèves, filles/garçons (préscolaire, primaire et secondaire)
<b>Critères de sélection des OSC</b>	<p>Capacité financière et opérationnelle (Evaluation en profondeur de la capacité financière de l'OSC proposant) ; Pertinence de l'action.</p> <p>Efficacité et faisabilité de l'action (chronogramme et plan de travail, équipe et expertise proposée).</p> <p>Durabilité de l'action.</p> <p>Budget et rapport coût-efficacité de l'action.</p>		<p>Participation à la vie communautaire/expérience 3 ans.</p> <p>Cohérence avec bilan et besoins de l'école.</p> <p>Pertinence de l'action.</p> <p>Efficacité et faisabilité.</p> <p>Durabilité</p>

Dans l'appel à proposition on donnera un **calendrier** précis aux OSC pour préparer et soumettre les projets. Les meilleurs projets seront financés et supportés dans la mise en œuvre.

## 4. OÙ SOMMES-NOUS

Le projet a démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'équipe du projet a recensé un total de **749 Organisations de la Société Civile Féminines** qui seront représentées dans la cartographie du projet, a entamé des formations et octroyé les premières bourses de études pour étudiants de différent niveau. Plusieurs *appels pilote* pour des interventions mises en œuvre par les OSC et aussi les APE et AME ont été lancés dans les zones d'accueil des réfugiés centrafricains (en particulier à Goré, Moissala, Maro et Haraze). Il s'agit de projets qui visent à mettre en œuvre activités spécifiques dans : **1. protection des victimes des violences sexuelles et sexistes (SGBV), 2. Octroi de bourses d'étude, 3. soutien matériel aux femmes vulnérables, 4. contribution approche communautaire.** Certains projets ont été déjà financés pendant l'année 2020 et d'autres sont en cours d'évaluation et seront financés pendant l'année 2021.

Les activités de recherche sont en cours avec le partenaire CRASH qui a conclu une première étude qualitative « *Etude qualitative relative aux Violences basées sur le Genre* ». L'étude a impliqué au total 64 autorités, dont 14 leaders traditionnels, 24 leaders religieux, 26 autorités administratives.

L'étude a souligné **les principales formes de discrimination et violence contre les femmes et les filles**, ainsi que les **bonnes pratiques** rencontrées sur le terrain. L'étude distingue les différentes formes de violence contre les femmes et les filles et les **pratiques traditionnelles** qui contribuent à la **discrimination**.

1) Parmi **les violences**, il considère

- les violences physiques,
- la surcharge de travail,
- les violences sexuelles,
- les violences économiques,
- les violences psychologiques,
- le manque de scolarisation pour les filles.



2) Parmi les **pratiques traditionnelles** qui contribuent à la **discrimination**, l'étude a souligné plusieurs facteurs :

- **la limitation** des certains droits pour femmes et filles, en particulier les **droits d'usage de la terre, de propriété, d'héritage et de tutelle sur les enfants**,
- le manque de **liberté d'expression et la mineure importance donnée aux opinions** des femmes et filles (par exemple, leur témoignage en justice est considéré moins fiable des ceux des hommes),
- des pratiques familiales comme le **mariage précoce et la dissolution du mariage par répudiation** de l'homme, le **lévirat** et le **sororat**,
- des pratiques corporelles comme la **scarification, excision, les pratiques thérapeutiques en matière de reproduction et les tabous alimentaires**.

3) Il y a aussi des problèmes spécifiques dans les zones d'accueil des réfugiés :

- division inique de l'aide humanitaire, où les femmes sont discriminées
- sexe de survie parmi les femmes et filles réfugiées en condition de vulnérabilité

La recherche a souligné aussi des dynamiques positives en cours, comme l'augmentation des femmes dans des rôles administratifs et dans les institutions traditionnelles et suggère des bonnes pratiques à valoriser :

- l'implication des **autorités traditionnelles et religieuses** dans les activités ;
- l'organisation des **formations partiellement séparées** de façon qu'on ait des moments où les femmes peuvent s'exprimer librement, et aussi des occasions d'échanges avec les hommes ;
- l'organisation des **activités socio-éducatives** pour motiver la participation aux séances de sensibilisation ;
- l'**autonomisation économique des femmes et filles** comme élément crucial de la lutte contre les violences ;
- l'application du principe de «**Ne Pas Nuire**», selon lequel dans les zones des conflits ou post-conflits il faut proposer des activités seulement quand on est sûr qu'elles n'iront pas exacerber, empirer ou relancer les conflits dans les communautés où on travaille.







Le présent document a été réalisé dans le cadre du projet  
« Le défi de la crise oubliée au Tchad :  
les organisations de la société civile luttent contre les violences de genre »,  
HUM/2018/400-608, cofinancé par l'Union européenne.



**BUREAU TCHAD**

Batiment AMASOT, Quartier Sabangali  
BP 1099 - N'Djamena, Tchad

**BUREAU MILAN**

ACRA Via Lazzaretto 3, 20124 Milan, Italie  
Ph. +39 02 27000291 - info@acra.it

[www.acra.it](http://www.acra.it)